



Je donne avis aux citoyens intéressés que lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le lundi 8 janvier 2024 à 19 h 30 en la salle des délibérations du conseil municipal, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse une (1) demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera entendue à savoir :

Dérogation 2024-01

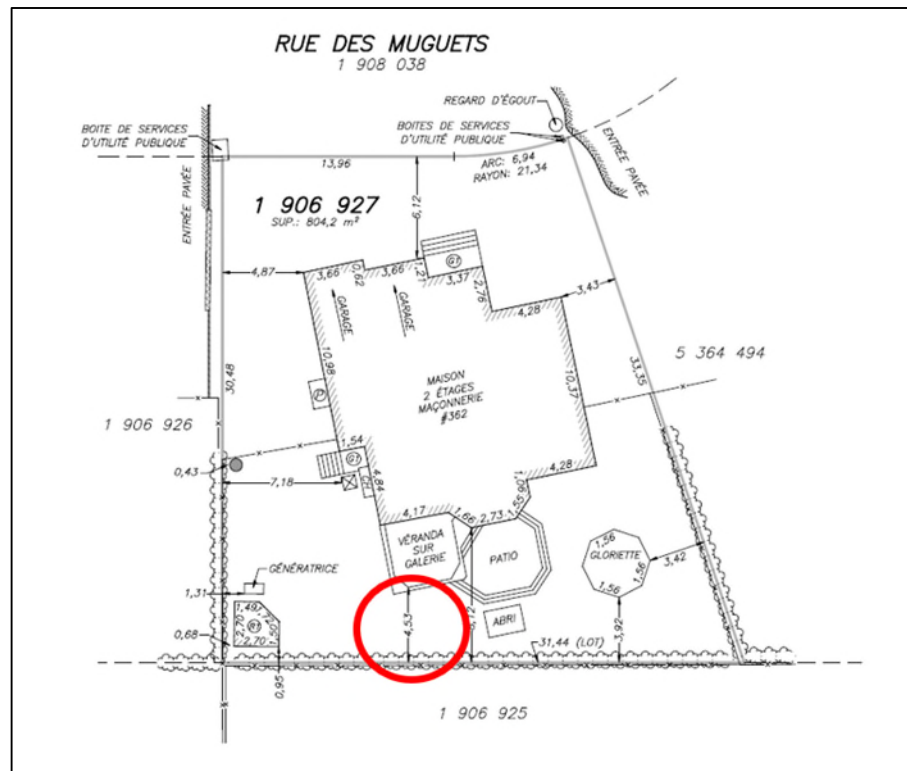
Immeuble : Lot 1 906 927 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un immeuble situé au 362, rue des Muguets.

Nature : Normaliser l'implantation d'un agrandissement effectué sans permis en cour arrière.

Effet : Une décision favorable du conseil municipal aura pour effet de :

- Permettre que l'agrandissement en cour arrière soit situé à 4.53 mètres de la ligne arrière plutôt qu'à 8 mètres, soit la distance minimale prescrite au règlement.

Présentation : Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du mois de décembre 2023 et a fait l'objet d'une recommandation défavorable relativement à l'octroi de la dérogation mineure.



DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 19 décembre 2023

Avis numéro 2023-86

Me Camille Plamondon
Greffière